

Modification accès de personnel sur plancher de coulée

L'accès au plancher de coulée est strictement réservé au personnel des coulées continues et prestataires permanents.

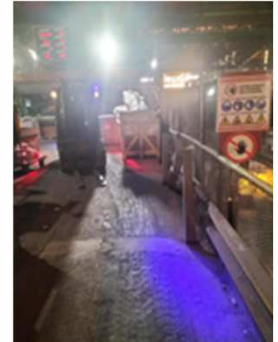
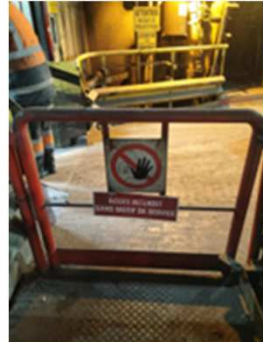
L'objectif est de renforcer la sécurité et de réduire au maximum le nombre de personnes présentes sur le plancher.

Pour les personnes extérieures au service :

- ✓ Obligation d'utiliser le passage visiteur
- ✓ Et de se présenter au bureau du Manager posté pour autorisation d'accès au plancher.

Signalisation limitation d'accès :

Côté CC21



Sortie cabine
H41 / CC22



Côté CC23



Merci de prendre en compte et de respecter cette réglementation des accès au plancher de coulée.